



Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20211125-2021_181-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/181

**OBJET : DÉMARCHE DE LABELLISATION DU PROJET
ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : le 19 novembre 2021

**Date d'affichage de la convocation au siège : le 19
novembre 2021**

**Le 25 novembre de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes de Montesquieu, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. LAFFARGUE	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme BÉTENCOURT
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	A		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P			AULANIER Benoist	P

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance. * **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**
Les procès-verbaux des 22 septembre et 7 octobre sont adoptés à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/181

**OBJET : DÉMARCHE DE LABELLISATION DU PROJET
ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment l'article 3-2-5 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement ;

Vu les délibérations n°2017/148 du 12 décembre 2017 lançant le projet en faveur de la capacité alimentaire, n°2018/143 du 18 décembre 2021 instaurant la feuille de route 2019 pour le projet de capacité alimentaire, n° 2019/86 du 28 mai 2019 mettant en place les appels à projets et financements du projet alimentaire territorial » ;

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Ecologique et solidaire du 16 novembre 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le contexte

La CCM s'est engagée dans une démarche de Plan Alimentaire Territorial « PAT » dès 2018.

Une première phase de PAT 2019-2021 a permis de construire un diagnostic et un plan d'actions partagé, de structurer notre organisation (recrutement d'un chargé de mission), de mobiliser des financements (via l'appel à projet DRAAF/ADEME) et de démarrer les premières actions.

Depuis deux ans, de nombreuses actions ont été mises en place ou initiées, souvent en collaboration avec les communes. Toutes les thématiques du PAT ont été abordées (même si le contexte de la crise sanitaire a retardé certaines actions notamment sur la restauration collective ou la sensibilisation des publics) :

- sur le foncier : convention avec la Chambre d'agriculture et la SAFER, travail avec les communes, traitement des DIA ;
- sur le volet accompagnement des porteurs de projet : rencontres et suivi des différentes initiatives sur les territoires, mise en place d'une expérimentation sur l'approvisionnement de la restauration scolaire, suivi des exploitants agricoles pendant les périodes de confinement de 2020, soutien au développement des circuits courts (appui au dossier France Relance de la Ferme d'Illats) ;
- sur le volet animation : interventions sur les événements du territoire et manifestations communales, suivi de la mallette pédagogique « Au fil des Séounes », programme d'actions ciblées dans le cadre du Club Nature Gironde ;

La labellisation PAT

La procédure de reconnaissance auprès de l'État a vocation d'une part, à identifier et à valoriser les projets existants et d'autre part, à favoriser l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux en permettant aux territoires de bénéficier d'outils pratiques (guides, appui technique).

Il existe 2 niveaux de labellisation en fonction des actions menées répondant à des critères :

- Reconnaissance de niveau 1 : valable 3 ans et non renouvelable ;
- Reconnaissance de niveau 2 : valable 5 ans, renouvelable, ce niveau comprend des critères plus sélectifs.

Après une première phase de travaux collectifs de définition des axes stratégiques et l'engagement de premières actions par ses partenaires sur les trois dernières années, la CCM souhaite déposer d'ici la fin de l'année 2021 une demande de labellisation de son projet de PAT pour le niveau 1, auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Cette démarche de labellisation est l'occasion pour la CCM de conforter son positionnement sur la question alimentaire dans sa globalité, d'un point de vue économique, social et environnemental (les trois piliers du Développement Durable). Le dispositif de reconnaissance permet également de donner plus de légitimité et visibilité aux actions mises en place sur le territoire.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/181

OBJET : DÉMARCHE DE LABELLISATION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Cela permet de mettre en réseaux des acteurs et de renforcer la dynamique de projets en :

- Donnant un cadre et une structuration au PAT, afin notamment de le rendre plus accessible à tous ;
- Permettant de pérenniser les partenariats par un accompagnement cadré, et donnant accès à un réseaux d'acteurs spécialisés aux porteurs de projets du territoire ;
- Apportant une image de marque et renforce l'attractivité du territoire ;
- Donnant accès à des financements, notamment nationaux au travers du Plan de Relance.
-

Le calendrier du dépôt de dossier :

- présentation en commission Transition écologique et solidaire du 16 novembre ;
- présentation en Conférence des maires du 18 novembre ;
- délibération en Conseil communautaire du 25 novembre ;
- candidature à la labellisation de la DRAAF au mois de décembre.

Les grandes orientations du PAT période 2022-2024

Ce projet alimentaire de territoire est structuré autour du développement de 5 axes prioritaires, déclinés en actions concrètes (les trois axes initiaux, auxquels s'ajoutent deux axes complémentaires) :

- Axe 1 : Préserver le foncier agricole, maintenir l'activité agricole et soutenir les porteurs de projets ;
- Axe 2 : Sensibiliser la population à l'alimentation saine, durable et locale ;
- Axe 3 : Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective ;
- Axe 4 : Développer la solidarité alimentaire - un accès à tous à une alimentation saine et locale ;
- Axe 5 : Mettre en place la Gouvernance du PAT.

Un programme d'actions opérationnelles

Décliné en 24 fiches-actions, le programme de déploiement de la démarche sera opérationnel : un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été initiées ou réalisées (convention foncière SAFER-Chambre d'agriculture, animations de sensibilisation, concours photos, animations autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, projet solidaire PARASOL, soutien aux porteurs de projets, etc.).

La présentation synthétique de la démarche est jointe en annexe.

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20211125-2021_181-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/181

**OBJET : DÉMARCHE DE LABELLISATION DU PROJET
ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet de Projet Alimentaire Territorial de la CCM (diagnostic, orientations stratégiques et plan d'actions) présenté ;
- Autorise le Président à déposer le projet de PAT pour labellisation auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

